



PRIX CYRILLE BIALKIEWICZ

Pour le droit des entreprises en difficulté

Résumé Thèse,
Revendication et propriété. Du droit des procédures collectives au droit des biens

Le droit des procédures collectives ne pourrait qu'être dérogatoire au droit civil et le régime de mise en œuvre de la revendication dans ce cadre en serait l'illustration. Pourtant, autorisant le propriétaire à se soustraire à la discipline collective, l'admission même de la revendication déroge à l'esprit de la procédure. Entre droit commun et droit spécial, ce régime de la revendication révèle l'évolution du droit de propriété.

De sa notion d'abord. Le régime imposé à l'action révèle l'essence du droit de propriété : l'exclusivisme. Redéfinir la propriété par ce seul caractère rendrait cohérence au droit des biens. De son objet ensuite. La revendication de choses fongibles rappelle que la propriété s'adapte à son assiette tandis que la revendication des choses incorporelles, dont les créances, impose une redéfinition des biens détachée de toute matérialité.